

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Durée

4:00 heures

Spécialisation

Vie professionnelle

Niveaux :

1. initiation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

Le 06/07/2018

Horaires

De 14:00 à 18:00

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 101
2 Avenue de Marbotte

Intervenant(s)

Maître Valérie GROSJEAN, Avocat au barreau de Dijon, spécialisée en Droit fiscal et douanier

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Interpréter correctement les comptes d'une entreprise.

Comprendre la logique du compte de résultat et du bilan.

Savoir analyser les principaux ratios.

Programme :

1/ Définition du bilan comptable

a) Actif

b) Passif

2/ Interpréter les postes du bilan :

- Immobilisations,
- stocks,
- créances client,
- trésorerie
- Capital,
- réserve,
- emprunts,
- fournisseurs,
- crédits de trésorerie

3/ Interpréter les postes du compte de résultat

- Résultat d'exploitation, financier, courant, exceptionnel
- Amortissement et provisions
- Charges par nature ou fonction

4/ Évaluer les équilibres financiers

5/ Les principaux indicateurs issus du bilan comptable

6/ Les points à surveiller de près

A retourner à :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON
Tél : 03 80 73 22 09
Fax : 03 80 28 56 93
Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 6 juillet 2018

Horaires

14h-18h

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 101
2 Avenue de Marbotte

Niveau

1. Initiation

Spécialisation

Vie professionnelle



Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

35 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	140€
Avocat 2 premières années d'exercice :	100€